Pro Senectute

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Générations plus : bien vivre son âge**

Band (Jahr): **- (2012)**

Heft 36

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le droit à l'autodétermination en voie de légalisation

Anticiper la volonté des personnes qui ont perdu leur capacité de discernement. C'est ce que prévoit, dès le 1er janvier 2013, le nouveau droit de la protection de l'adulte du Code civil suisse grâce à deux mécanismes.

Nejron Photo

Tant qu'il est lucide, le patient aura la possibilité de choisir les traitements médicaux futurs auxquels il entend se soumettre. Il pourra aussi déléguer cette compétence à la personne de son choix.

Toute notre vie, nous mettons le cap sur l'avenir. Un avenir piqueté de moments de bonheur et de tristesse, mais inéluctablement semé d'incertitudes. On ne peut jamais savoir de quoi demain sera fait.

En revanche, on peut anticiper certaines questions, comme celles qui se poseront le jour où l'on ne sera plus en mesure d'y répondre soi-même – suite à un accident ou à un état de confusion. Il s'agit certes de devancer des perspectives peu réjouissantes, mais qui permettront d'aiguiller nos proches sur nos desiderata.

Si cette démarche était déjà possible en couchant sur le papier des directives anticipées, celles-ci s'inscriront à partir du 1er janvier 2013 dans la loi. Le nouveau droit de la protection de l'adulte du Code civil suisse proposera ainsi deux instruments novateurs: un mandat pour cause d'inaptitude,

qui «permet à une personne capable de discernement de régler la question de l'assistance ou de sa représentation juridique pour le cas où elle deviendrait incapable de discernement», et les directives anticipées du patient, «qui offrent à ce dernier la possibilité, également dans la perspective d'une perte de discernement, de déterminer les traitements médicaux auxquels il entend consentir, et de désigner une personne physique qui aura la compétence de consentir en son nom à un traitement médical». En outre, le Code civil revisité offrira la possibilité aux proches de la personne de prendre certaines décisions de manière facilitée.

Un changement sociétal

Concrètement, le médecin et le personnel médical devront vérifier si le patient a pris des dispositions. S'il existe un document écrit, conforme à la loi, ils devront le respecter ou être en mesure de se justifier si cela ne devait pas être le cas. Ce droit à l'autodétermination confirme ainsi un changement sociétal, où chacun affirme son désir de tout choisir par lui-même.

Fort de ses nombreuses années d'expérience dans ce domaine, les bureaux de Pro Senectute sont là pour conseiller, informer plus en détail sur ces modifications et accompagner les intéressés dans leurs démarches.

Dès le 1er juillet 2012, l'organisation au service des personnes âgées lancera une version remaniée de ces directives anticipées. Ce produit complet proposera une brochure explicative (qui reviendra également sur les dispositions liées à la succession et au testament), ainsi que trois formulaires distincts et indépendants les uns des autres: les directives anticipées du patient, le mandat pour cause d'inaptitude, et les dispositions de fin de vie.

Frédéric Rein

Pour en savoir plus
Commandez dès le 1er juillet 2012, pour 19 fr., les nouvelles directives anticipées auprès de Pro Senectute au 021 925 70 10 ou sur info@pro-senectute.ch

Sécurité et solidarité pour bien vieillir

Quelles sont les conditions pour bien vieillir? Telle était la question au cœur des débats du colloque national de Pro Senectute intitulé «Sur la voie d'un vieillissement réussi», qui s'est déroulé récemment à Berne.
Au terme des discussions et de plusieurs ateliers, les divers intervenants – dont le conseiller fédéral Alain Berset – en sont arrivés à une première conclusion. Indépendamment de la situation financière et du statut social, une maturité harmonieuse passe irrémédiablement par un système qui soit à la fois durable et sûr, ainsi que par la possibilité pour les seniors de prendre part à la vie sociale. En outre, la vieillesse doit pouvoir renvoyer une image positive.
C'est à ce prix, somme toute modeste, que l'on pourra assurer une cohésion sociale en cette période de bouleversements démographiques. Plus que jamais, les relations intergénérationnelles vont compter. Et Pro Senectute poursuivra sa mission pour que ce message soit entendu de tous...

F. R.

PRO SENECTUTE

BIENNE
Rue Centrale 40, c.p. 1263
2502 Bienne
e-mail:
biel-bienne@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 328 31 11
Fax 032 328 31 00

FRIBOURG
Ch. de la Redoute 9,
c.p. 1752 Villars-sur-Glâne 1
e-mail: info@fr.pro-senectute.ch
Tél. 026 347 12 40
Fax 026 347 12 41

GENÈVE
Rue de la Maladière 4, 1205 Genève
e-mail: info@ge.pro-senectute.ch
Tél. 022 807 05 65
Fax 022 807 05 89

TAVANNES
Rue du Pont 4, 2710 Tavannes
e-mail:
prosenectute.tavannes@ne.ch
Tél. 032 886 83 80
Fax 032 886 83 89

DELÉMONT
Centre d'action sociale des aînés
Ch. du Puits 4, c.p. 800
2800 Delémont
e-mail:
prosenectute.delemont@ne.ch
Tél. 032 886 83 20
Fax 032 886 83 19

NEUCHÂTEL
Bureau régional Neuchâtel
Rue de la Côte 48a
2000 Neuchâtel
e-mail: prosenectute.ne@ne.ch
Tél. 032 886 83 40
Fax 032 886 83 41

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue du Pont 25
2300 La Chaux-de-Fonds
prosenectute.cf@ne.ch
Tél. 032 886 83 00
Fax 032 886 83 09

VAUD
Maupas 51
1004 Lausanne
e-mail: info@vd.pro-senectute.ch
Tél. 021 646 17 21
Fax 021 646 05 06

VALAIS
Siège et centre d'information
Rue des Tonneliers 7, 1950 Sion
e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
Tél. 027 322 07 41
Fax 027 322 89 16

Info seniors
0848 813 813
du lundi au vendredi
Vaud: de 8 h 15 à 12 h
et de 14 h à 17 h
Genève: de 8 h 30 à 12 h